

L'an deux mille vingt deux, le 1<sup>er</sup> juillet à 09h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye ainsi qu'en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 15 juin 2022

Etaient présents : Mme Françoise DE ROFFIGNAC ; M. Louis CAVALEIRO ; M. Jacky BOTTON ; M. Rémi JUSTINIEN ; Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD ; M. Stéphane COTIER ; M. Jean-Pierre GERVREAU ;

Etaient présents en visioconférence : Mme Pascale GOT ; M. Jean PROU ; Mme Marie-Pierre QUENTIN ; M. Cyril PENAUD

Etaient excusés : Mme Célia MONSEIGNE ; Mr Olivier ESCOTS ; Mme Véronique FERREIRA ; Mme Virginie JOUVE ; Mr Philippe LABRIEUX

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST ; M. Loïc GREGORUTTI, Chargé de mission SIG du SMIDDEST ; Mme Elodie LIBAUD, technicienne Eau du Département de la Charente-Maritime ;

Secrétaire de séance : Mme Pascale GOT

Membres en exercice : 16

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

### Délibération N° 2022-03-36

## Lancement d'une étude sur l'amélioration de la connaissance de l'hydrologie des cours d'eau et des nappes superficielles sur le périmètre du SAGE Estuaire

*Vu le CGCT ;*

*Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés, en particulier sa disposition BV7 ;*

*Considérant l'importance de mieux connaître la ressource en eau superficielle des bassins versants du périmètre du SAGE ;*

*Considérant la révision du SAGE et la prise en compte des effets du changement climatique,*

*Considérant la feuille de route pour un retour à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau,*

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

**Article 1:** de lancer une étude sur l'amélioration de la connaissance de l'hydrologie des cours d'eau, du fonctionnement des nappes superficielles et de leurs interrelations sur le périmètre du SAGE ;

**Article 2:** d'autoriser Madame la Présidente à confier la réalisation de ces prestations à des prestataires spécialisés, pour un montant maximum de 40 000 € pour la tranche 2022 de l'exercice, les crédits étant inscrits au budget annexe Eau de 2022 ;

**Article 3 :** d'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour réaliser ces opérations, une subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au Département de la Gironde, au Département de la Charente-Maritime et de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

**Article 4 :** d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La Présidente  
Françoise DE ROFFIGNAC

  
**SMIDDEST**  
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire  
12 rue St Simon - 16300 BLAYE  
05.57.42.28.76 - contact@smiddest.fr  
Siret : 253 306 810 00058